



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers:

En exercice 15 Présents 12 Votants 15 L'an DEUX MILLE VINGT ET UN,

Le 26 mars,

Le Conseil Municipal de la commune d'AURONS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. André BERTERO.

N° 2021/13

OBJET: reprise de la délibération n° 2021.05 portant travaux de proximité: Travaux de voirie place du Château, aménagements divers (chemin d'accès sortie nord, barrière d'accès au stadium, cerclage d'arbres, réfection cour)

Date de la convocation municipale: 17 mars 2021

<u>Présents</u>:

Mmes Régine FARLIN - Mélanie GALVEZ - Karine BOUVET - Virginie BOCCA - Sophie KERNEN & MM. Alain GRANDGIRARD - Stéphan LUCIBELLO - Christian DENANS - Alain BROUSSE - Olivier BEDUS - Thierry MOPIN - André BERTERO

Absents excusés :

M. Jean de PALEVILLE qui donne pouvoir à M. Thierry MOPIN Mme Natacha GRISONI qui donne pouvoir à Mme Karine BOUVET Mme Véronique LEFUR qui donne pouvoir à M. Stephan LUCIBELLO

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'en raison de modifications substantielles, il convient d'approuver le retrait de la délibération n° 2021.05 relative à des travaux de proximité et d'adopter la nouvelle délibération ci-après : L'aménagement d'un chemin d'accès en sortie nord du village est rendu nécessaire, en complément aux travaux engagés sur le réseau pluvial par la Métropole Aix-Marseille-Provence ; par ailleurs il est envisagé de procéder à la réfection de la cour située en contrebas de la mairie, face au local dédié aux cérémonies de mariage notamment.

En outre, suite à des actes d'incivisme récurrents dans le stadium, la fourniture et l'installation d'une barrière de ville tournante permettrait de réserver l'accès aux seuls piétons et poussettes. Enfin, l'inspection des arbres implantés dans le village, révèle que la pose d'un cerclage en acier doit être envisagée pour 8 d'entre eux en vue de faciliter les soins apportés par les services des espaces verts. Le montant de ces différents projets est estimé à 66 467,56 Euros HT.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Montant HT	Financements	Montant des financements	Taux (en %)
66 467,56 €	Département	46 527,29 €	70 %
	Autofinancement communal	19 940,27 €	30 %
Total H.T 66 467,56 €	Total Financement	66 467,56 €	100 %

Après avoir examiné les devis et le plan de financement ci-dessus, le Conseil Municipal,

- > APPROUVE à l'unanimité des membres présents et représentés le retrait de la délibération 2021.05 initiale et adopte la réalisation des projets précités,
- > SOLLICITE auprès du Conseil Départemental des B.D.R. une subvention,
- > FAIT inscrire au Budget Primitif 2021 les crédits correspondants.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire d'AURONS,
André BERTERO